

CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

L'emploi d'enfants en période de crise — la pluri-activité des ménages dans le Nord ivoirien —

Pascal Labazée

La Côte d'Ivoire est l'un des pays d'Afrique subsaharienne dont l'effort en matière de scolarisation a été le plus remarqué, du moins jusqu'au milieu des années 1980, période à laquelle la progression des structures d'accueil et des effectifs inscrits a commencé à se tasser. Le taux d'alphabétisation des plus de 15 ans, de l'ordre de 50 %, représenterait néanmoins le double du taux moyen relevé dans les pays de la sous-région. Malgré une forte croissance démographique et l'échec retentissant du programme de télévision éducative impulsé par l'UNESCO, le taux de scolarisation aura augmenté de 32 % depuis l'indépendance. De plus, les inégalités scolaires entre filles et garçons, bien que toujours sensibles, se sont réduites plus rapidement qu'ailleurs au cours des décennies 1970 et 1980. Ce constat très positif, dont on pourrait croiser à loisir les divers aspects statistiques, traduit l'importance des moyens engagés dans le système éducatif ivoirien dès le premier plan quinquennal 1971-1975, tant à partir des ressources budgétaires qu'avec l'appui de organismes internationaux dont l'objectif fut un temps de parvenir à un taux de scolarisation de 100 %. Sans nul doute, l'éducation de type occidental aura participé grandement au modèle de développement de ce pays, fondé sur le projet d'une insertion progressive des jeunes dans le salariat du secteur public et privé « moderne » — dès 1985, celui-ci occupait environ 405 000 actifs soit l'équivalent de 50 % des emplois estimés du secteur « informel » — et, inversement, du dépérisse-

ment de l'apprentissage comme système de formation professionnelle permettant d'accéder aux métiers du secteur intermédiaire de production et d'échange urbains. Suscitant bon nombre d'espérances sociales, l'école est vite devenue l'un des enjeux majeurs des stratégies de mobilité ascendante des familles ivoiriennes : l'investissement scolaire, financé sur les ressources du collectif parental, devait à terme être « *payé de retour par le diplômé reconnaissant à l'égard des siens* » (Marie et alii 1992). Il n'est pas exagéré de noter que l'offre et la demande scolaires ivoiriennes se sont accordées et mutuellement renforcées pendant près de 30 ans, de sorte que le travail des enfants, quel qu'en soit la forme, pouvait être considéré dans la littérature officielle comme une survivance destinée à un dépérissement progressif.

Aujourd'hui, la perspective d'une croissance durable du taux de scolarisation et d'une montée conjointe des emplois salariés est doublement prise à revers par les effets de la crise de l'économie ivoirienne. D'une part, les ressources publiques et les financements internationaux actuellement disponibles¹ rendent illusoire tout maintien de la masse des revenus et des bourses distribuées par le système éducatif. D'autre part, la chute des emplois salariés dissipe l'intérêt des investissements familiaux dans la scolarisation des cadets, d'autant que le volume de ces investissements est lui-même affecté par la baisse des pouvoirs d'achat, urbains et ruraux. Une telle décade de l'offre et de la demande d'école a parfois suscité quelques interprétations optimistes sur les perspectives, désormais ouvertes, d'un développement « par le bas » : à la contraction du nombre des entreprises du secteur dit moderne — amorcée en 1983 — a répondu une progression importante et linéaire de l'artisanat et du petit commerce urbains. Ces petites entreprises ont en effet « *le mieux résisté [et] ont même réussi à se démultiplier dans cette très délicate phase économique* » (Fauré, 1988), sans qu'on dispose pourtant de données fiables sur le volume des emplois qu'elles auront créés. La réhabilitation de l'informel, quoiqu'il en soit, engage son système d'insertion dominant, l'apprentissage, entendu aujourd'hui comme le moyen privilégié d'ajuster la main-d'œuvre aux besoins marchands de l'économie nationale, et de procurer à terme des métiers rémunérateurs aux jeunes. À l'illusion de la scolarisation pour tous dans des structures « modernes » succède le mirage de la formation pour un bon nombre de jeunes dans la frange supérieure de « l'informel ».

Ne pouvant espérer se maintenir dans le système scolaire, les enfants et adolescents ivoiriens du monde rural et des couches intermédiaires urbaines sont donc conviés à se former aux activités

¹ Les recettes budgétaires totales ont chuté de 22,8 % de 1987 à 1991 ; on notera aussi que l'enveloppe d'aide de la BIRD et de l'AID au secteur éducatif ivoirien fut, de loin, la plus modeste de toutes celles que ces organismes auront distribuées en 1993, ce qui traduit un changement net de conception du développement.

productives, au sein des petites et moyennes entreprises nationales. Cette perspective de reconversion, aussi logique qu'elle apparaisse, mérite toutefois d'être nuancée.

En premier lieu, parce que le secteur intermédiaire, lui-même adossé au volume des revenus distribués dans le secteur public et privé moderne — « *pour qu'il y ait un secteur informel, il faut d'abord un secteur formel qui est en train d'être étouffé* » (Bamba et alii, 1992) — n'est véritablement pourvoyeur d'emplois rémunérateurs qu'en phase de croissance. En période de crise en effet, les contraintes économiques pesant sur ce secteur poussent plutôt les petits patrons à capitaliser une rente d'apprentissage. Ces derniers bénéficient en effet d'une main-d'œuvre jeune qui, productive et non rémunérée, participe à la compression des coûts de fabrication ou de distribution. Dans ce contexte, la finalité de l'apprentissage repose plus sur la mise au travail des jeunes — si peu qualifiés soient-ils — par leur employeur, que sur la formation que ce dernier est supposé leur assurer.

En second lieu, parce que les stratégies familiales ne s'épuisent pas dans le choix entre l'inscription des enfants et adolescents à l'école, et leur placement en apprentissage. Le déficit général des budgets des ménages ivoiriens — dont l'essentiel des dépenses porteraient désormais sur des biens de première nécessité — valide aussi les stratégies familiales de court terme orientées vers l'utilisation, permanente ou temporaire, des enfants et jeunes dans des activités d'appoint. En d'autres termes, les micro-activités de production, de commerce ou de services sont génératrices d'une mise au travail des cadets en temps de crise. Ces activités reposent

entre ces aînés d'autre part — loin d'être le produit d'une décision collective, la naissance d'une activité supplémentaire au sein d'un ménage (exploitation d'un bas-fond, petite restauration de rue, transformation alimentaire, vente au micro-détail par exemple) résulte d'un choix personnel, de même d'ailleurs que le revenu qui en est escompté ; de sorte que la concurrence est vive entre les aînés pour capter la main-d'œuvre domestique nécessaire à ces activités.

On illustrera ces divers aspects, et leurs effets directs sur le travail des enfants, à partir de quelques résultats bruts et très partiels d'une enquête menée en 1992 à Korhogo, auprès de deux cent ménages urbains. Le but de cette étude était, entre autres, d'inventorier la totalité des activités rémunérées impulsées par ces ménages, quelle qu'en soit la nature et la dimension, de comprendre les logiques de la pluri-activité domestique en temps de crise, de cerner le type de financement et d'emplois sur lesquels elles reposent. Un questionnaire lourd a été administré, susceptible d'un traitement statistique, qui nécessita plusieurs passages auprès des adultes identifiés. Les données tirées de cette enquête ont été complétées par des entretiens individuels auprès des chefs de ménage ou d'autres résidents multi-entrepreneurs, afin de donner leur signification aux corrélations observées.

Korhogo, une ville fortement touchée par la crise économique ivoirienne

La ville de Korhogo, qui compterait aujourd'hui plus de 130 000 habitants, est la capitale économique et administrative du nord de la Côte d'Ivoire. À partir de 1982, la crise ivoirienne s'est traduite à Korhogo par un glissement du tissu économique urbain, repérable dans la nature et la dimension des activités impulsées au cours de la décennie. Un inventaire des établissements du secteur moderne et intermédiaire hors entreprises de transport¹, mené en 1990, en donne un aperçu. Il fait d'abord apparaître la part élevée des activités dégageant moins de deux millions de chiffre d'affaires par an : ces entreprises représentent désormais près des 2/3 des établissements de la ville, leur participation aux recettes municipales étant passée de 2,3 % à 7,7 % entre 1982 et 1988. Il atteste ensuite de la part croissante des commerces dans l'activité d'ensemble, ceux-ci représentant actuellement 46 % des établissements korhogolais, sans considération de taille. En regard des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 20 millions de francs CFA — soit sept industries et 35 commerces dont l'activité, l'emploi et

¹ Il s'agit ici des établissements qui acquittaient la contribution des patentes auprès de la direction des impôts située à Korhogo, ou qui étaient inscrits au registre des patentes municipales en 1990, date de notre inventaire.

le capital net immobilisé ont globalement régressé entre 1986 et 1991 — on peut prendre la mesure de la dispersion croissante des activités économiques korhologaises. L'évolution de la demande urbaine renforce cette tendance. La contraction des revenus distribués par le secteur moderne, privé et para-public, favorise en effet la fragmentation des unités de production et de distribution. Comme dans bien d'autres villes ivoiriennes, l'accélération de la croissance urbaine au cours des années 1980 s'est accompagnée d'une nette paupérisation des populations citadines, et de l'invololution des activités économiques.

Lors de l'enquête, la quasi totalité des unités domestiques enquêtées à Korhogo (97 %) ont fait état d'une dégradation de leur situation financière au cours des cinq ans passés, le statut socio-professionnel du chef de ménage n'étant pas ici une variable discriminante. Les revenus que les membres actifs des ménages tirent de leur activité principale apparaissent extrêmement modestes, et en baisse par rapport aux enquêtes budgétaires antérieures. Toutefois, des formes multiples d'adaptation à la crise des revenus ont été élaborées par les citoyens au cours des années passées. Celles-ci peuvent être rangées en trois catégories.

En premier lieu, les familles korhologaises ont dû limiter diverses charges courantes qu'elles supportaient jusqu'alors, les postes budgétaires les plus fréquemment comprimés étant le logement et les biens d'équipement, l'habillement, les loisirs. Les dépenses d'électricité ont été réduites dans 37 % des familles, 14 % d'entre elles reconnaissant être parfois coupées faute de régler à temps les factures, 11 ménages ayant résilié leur abonnement. La majorité d'entre elles (56 %) a, de plus, modéré le montant des transferts en nature ou en argent accordés jusqu'alors à des parents non résidents, en particulier à ceux du village. Des « délestages » ont aussi été réalisés vis-à-vis des multiples sollicitations communautaires qui pèsent sur les chefs de ménage ; ceux-ci sont en revanche moins apparents lorsqu'il s'agit d'accueillir à domicile des parents et alliés : 8 % seulement des chefs de ménage ont déclaré avoir réduit le nombre des personnes qu'ils ont à leur charge. On notera toutefois que la possibilité de diminuer ces prises en charge est faible, puisque le nombre de résidents accueillis dans les foyers korhologais sans avoir un lien de parenté direct avec les chefs de ménage est comparable au nombre d'enfants confiés par ceux-ci à l'extérieur de l'unité domestique. Le jeu serait donc, actuellement, à somme nulle¹. Le cas des dépendants

¹ On notera pourtant que parmi les 254 enfants confiés à des tiers par les chefs de ménage, 93 sont scolarisés, pour la plupart dans le primaire ; alors que les enfants accueillis par ces mêmes chefs de ménage — dépendants scolaires, neveux et autres — sont surtout des élèves du cycle secondaire. En fait, certaines familles korhologaises tendent à confier leurs jeunes enfants à des parents basés au village ou dans les sous-préfectures, car les charges de scolarité y sont moins élevées, tandis qu'elles accueillent des élèves plus âgés, dont le coût d'entretien est relativement élevé.

scolaires présents à domicile est de même nature : si 21 % des

Ces deux constats ne sont pas contradictoires : nombre d'agents interrogés, quel que soit leur statut social, complètent leurs revenus par une activité annexe qui, souvent présentée comme une « occupation », reflète un rapport identitaire ancien. Ainsi en va-t-il des Dioula, hommes et femmes, dont l'activité principale se double très fréquemment d'un ou plusieurs petits commerces, et des ménages sénoufo qui dominent les activités agricoles — céréales et tubercules notamment. Par ailleurs, la pluri-activité est en majorité le fait des femmes, qui dirigent 62 % des activités secondaires. En outre, si elles sont concurrencées par les hommes dans les occupations les plus anciennement engagées — ainsi comptent-elles pour 56 % dans la tranche des activités secondaires créées depuis 9 ans et plus —, elles sont les plus dynamiques dans la pluri-activité récente : 71 % des activités secondaires initiées depuis moins de deux ans sont gérées par elles. Les stratégies familiales de diversification des sources de revenus sont donc, le plus souvent, des stratégies féminines.

de maladie (9 enfants) ou de difficultés financières (43 enfants). La proportion est plus importante (50 %) si l'on retranche les ménages n'ayant pas à domicile d'enfants d'âge scolaire.

Le vivier de main-d'œuvre jeune et disponible en vue d'une aide à la pluri-activité des ménages n'est certes pas seulement composé des enfants directs et non scolarisés du chef de ménage. Les neveux et autres jeunes parents de moins de 16 ans apportent aussi un appoint non négligeable et dont le statut ressort comme suit¹ :

**Activités des fils, neveux et autres parents d'âge scolaire
et de moins de 16 ans :**

Lien au Chef de ménage	Ensemble	Scolaires	Actifs	Inactifs
Enfants	413	275	51	87
<i>dont garçons</i>	212	160	27	25
<i>filles</i>	201	115	24	62
Neveux	40	22	12	6
<i>dont garçons</i>	27	17	9	1
<i>filles</i>	13	5	3	5
Autres parents	45	22	9	14
<i>dont garçons</i>	23	15	6	2
<i>filles</i>	22	7	3	12

Au total, 107 jeunes parents de moins de 16 ans, soit environ 20 % des effectifs inventoriés dans les unités domestiques, se trouvent actuellement hors du système scolaire, sans pour autant recevoir une formation dans l'artisanat, le commerce et les services du secteur intermédiaire. Ils échappent donc à l'alternative canonique d'une formation par le « haut » ou par le « bas ». Leur situation les prédispose à s'inscrire dans les activités secondaires que les adultes multiplient en période de crise. On ne doit pas toutefois ignorer que le travail des scolaires et actifs est aussi utilisé dans le cadre domestique, de façon occasionnelle cependant. Quoi qu'il en soit, cette main-d'œuvre domestique potentielle est à 73 % féminine, ce qui confirme que la tendance à la déscolarisation affecte nettement plus les filles (42 % des non scolarisés) que les fils directs (25 %) des chefs de ménage. Notons aussi le

Une frontière de plus en plus imprécise sépare d'un côté, les foyers qui s'endettent pour faire face aux coûts de scolarité des enfants, et de l'autre, ceux qui retirent un ou plusieurs enfants de l'école. Le critère des revenus est certes encore significatif : ces deux stratégies sont représentatives l'une, des familles à revenus très modestes, l'autre, de celles à revenus intermédiaires. Il n'empêche que la déscolarisation et l'endettement se chevauchent désormais : l'effort financier tend à être concentré sur quelques enfants masculins pour lesquels les ménages empruntent lorsqu'ils parviennent dans le second cycle, tandis que d'autres, notamment les filles, voient leur scolarité arrêtée.

On trouvera dans le tableau suivant une synthèse des données qui présente, au-delà des statuts explicites et convenus que les enquêtes s'exposent bien souvent à enregistrer, les activités à temps plein ou à temps partiel auxquelles ces jeunes participent régulièrement. Dans l'ensemble, 51 % des jeunes résidents, fils, neveux ou autres parents du chef de ménage travaillent directement aux activités familiales de production, de services ou d'échange. Si le taux de participation est globalement comparable parmi les groupes des scolaires et des inactifs de moins de 16 ans — soit respectivement 53 et 56 % —, il est moins élevé (32 %) chez les jeunes actifs, leur disponibilité en temps étant déjà largement absorbée par le métier ou l'apprentissage. De plus, les apprentis disposent d'une plus grande autonomie, due à leur âge et à leur statut préprofessionnel. Il existe à l'évidence une césure entre la formation par apprentissage, et la contribution à la pluri-activité domestique : les deux sphères sont nettement concurrentes en termes de captation du temps de travail des jeunes. Un autre aspect mérite l'attention. La distance parentale au chef de ménage prédispose, semble-t-il, à une utilisation plus intensive de la main-d'œuvre jeune. Le taux de participation des enfants directs est moins élevé que celui des neveux et nièces — respectivement 48 % et 60 % —, ce dernier étant lui-même moins élevé que pour les autres jeunes parents (64 %). Les stratégies de captation de la main-d'œuvre jeune, sans épargner personne, pèsent donc plus lourd sur les parents éloignés. Il est possible — quoiqu'aucun élément statistique ne permette de l'affirmer, que l'accueil des jeunes dépendants, déjà entrevu précédemment, s'explique par leur apport en travail, qui préserve d'autant le temps d'étude des enfants directs et participe ainsi à la rentabilité des investissements scolaires des chefs de ménage.

L'opposition, suggérée dans le tableau, entre les jeunes qui participent à la pluri-activité et ceux qui semblent y échapper doit être nuancée, notamment pour le groupe des 107 « inactifs » recensés par l'enquête. Parmi ces derniers en effet, 56 % (60) travaillent régulièrement aux côtés des aînés pour accomplir les tâches les moins qualifiées. Cependant, les 47 restants ont des

occupations à domicile, les tâches domestiques effectuées permettant de dégager du temps aux autres résidents, notamment aux épouses et aux jeunes qu'elles emploient. Le critère d'âge entre ces deux catégories d'inactifs est ici déterminant : les jeunes inactifs de 10 à 16 ans comptent pour 85 % de ceux qui aident les aînés à accomplir une activité rémunérée ; tandis que les moins de 10 ans sont plutôt chargés des travaux d'entretien de la maison.

Pourcentage des jeunes résidents de moins de 16 ans participants — ou non — aux activités professionnelles des aînés

	Fils	Neveux	Autres	Total	%
1. Scolaires					
aînés dans l'agriculture	104	12	13	129	76
aînés dans le commerce	29	-	1	30	17
aînés dans les services	5	1	-	6	4
aînés dans l'artisanat	4	-	1	5	3
- total participants	142	13	15	170	100
- total non particip.	133	9	7	149	= 53
Total scolaires	275	22	22	319	100
2. Actifs					
aînés dans l'agriculture	5	2	3	10	43
aînés dans le commerce	6	1	-	7	30
aînés dans les services	-	1	1	2	10
aînés dans l'artisanat	1	2	1	4	17
- total participants	12	6	5	23	100
- total non particip.	39	6	4	49	= 32
Total actifs	51	12	9	72	100
3. Inactifs					
aînés dans l'agriculture	29	3	4	36	60
aînés dans le commerce	11	2	2	15	25
aînés dans les services	5	-	2	7	12
aînés dans l'artisanat	1	-	1	2	3
- total participants	46	5	9	60	100
- total non particip.	41	1	5	47	= 56
Total inactifs	87	6	14	107	100
ENSEMBLE					
aînés dans l'agriculture	138	17	20	175	69
aînés dans le commerce	46	3	3	52	21
aînés dans les services	10	2	3	15	6
aînés dans l'artisanat	6	2	3	11	4
- total participants	200	24	29	253	100
- total non particip.	213	16	16	245	= 51
Total général	413	40	45	498	100

La jonction entre les enfants non scolarisés et la pluri-activité s'opère d'abord aux sein des travaux agricoles. Parmi les 77 ménages dont un ou plusieurs agents exploitent un champ ou un bas-fond, 65 ont en effet recours à la main-d'œuvre jeune disponible dans l'unité domestique — soit 84 % de ces unités —, tandis que 14 se font aider par un parent non résident, et 24 utilisent des manœuvres agricoles rémunérés. L'agriculture est donc particulièrement demandeuse en main-d'œuvre permanente et non rémunérée, puisée parmi les résidents non scolarisés de moins

de 16 ans. Mais elle absorbe aussi la plus grosse part de la main-d'œuvre occasionnelle, fournie par les scolaires et jeunes actifs des familles. Il importe pourtant d'observer la place qu'occupe la pluri-activité dans l'emploi du temps de ces jeunes, pour apercevoir à quel point les stratégies de diversification, notamment agricoles, reposent finalement sur leur apport en travail. Ce sont au total 175 jeunes de moins de 16 ans — soit près de 70 % des participants aux tâches gérées par les aînés — qui contribuent aux activités agricoles ; cet appoint en travail est largement supérieur à l'emploi de salariés agricoles, ou de parents extérieurs à l'unité domestique. La plupart des scolaires ne travaillent certes à temps plein qu'en période de vacances, mais nombre d'entre eux aident aussi chaque semaine aux travaux maraîchers, du moins lorsque les parcelles sont situées en ville ou à sa périphérie immédiate. Enfin, 46 jeunes non scolarisés travaillent régulièrement sur les champs et parcelles.

La contribution en travail des jeunes est moins prononcée pour les activités non agricoles, qui n'absorbent que 31 % des effectifs participant aux activités (78 jeunes sur 253). L'artisanat de production est finalement peu demandeur de cet appoint en travail : les travaux à accomplir nécessitent un minimum de qualification — dont les cadets sont précisément dépourvus — et une certaine régularité sur le lieu de travail. De plus, l'artisanat, peu représenté dans les activités secondaires, est absent des activités tertiaires créées par les adultes, de sorte que les besoins de main-d'œuvre du secteur sont d'emblée modestes. En revanche, 67 enfants sont occupés dans des activités de service (15) et surtout de commerce (52). On notera que leur participation est concentrée sur un petit nombre de domaines, notamment la vente de produits agricoles cultivés par les membres de la famille (63 % des commerces), la micro-distribution de biens alimentaires et de cigarettes (23 % des commerces), ou la restauration de rue (60 % des services).

On terminera par quelques remarques générales sur les modalités de distribution du travail des enfants et adolescents entre les aînés des unités résidentielles. Comme entrevu précédemment, la pluri-activité est à plus de 60 % le fait de femmes, notamment lorsque ces activités sont de création récente. Les épouses sont donc à l'origine des stratégies de diversification des sources de revenus en période de crise, et très demandeuses, en conséquence, d'une aide en main-d'œuvre familiale. De ce point de vue, elles entrent en compétition, d'une part, avec leur mari — lorsque celui-ci gère aussi plusieurs activités — et d'autre part avec les co-épouses, les ascendants et collatéraux du chef de ménage. Cette double concurrence porte en fait sur des catégories différentes de jeunes. La force de travail des fils et filles directs est au cœur des litiges entre mari et femmes, bien qu'il semble acquis dans tous les ménages que le travail des plus jeunes, notamment des filles,

revient de droit aux épouses. C'est donc l'allocation du temps de travail des fils de plus de 10 ans, non scolarisés et sans poste d'apprentissage, qui suscite frictions, l'autorité paternelle en milieu sénoufo n'étant pas de nature à trancher les oppositions¹. En revanche, les neveux sont en très grande majorité utilisés par les chefs de ménage eux-mêmes, à qui ils fournissent principalement un appoint pour les travaux agricoles. Enfin, les enfants dont la parenté au chef de ménage n'est pas immédiate sont l'objet de sollicitations des co-épouses, qui les utilisent aux travaux de maraîchage et, dans quelques cas, aux tâches de petite restauration et au commerce alimentaire.

Conclusion

L'approfondissement de la crise des emplois et des revenus au nord de la Côte-d'Ivoire a contraint les ménages à diminuer leur consommation courante et les « transferts communautaires » en direction des parents du village, à s'endetter pour faire face aux charges principales, puis à multiplier les activités de faible dimension pour obtenir des revenus d'appoint. De plus, la pluri-activité est un trait récurrent parmi les unités domestiques étudiées, qui semble s'être généralisé dans les cinq années passées. Celle-ci repose sur la mobilisation de la main-d'œuvre cadette, qu'il s'agisse des enfants directs ou, plus encore, des neveux et autres jeunes parents ; ces derniers jouant un rôle de substitution qui permet de préserver les espérances scolaires des filles et surtout des fils du chef de ménage.

La pluri-activité observée à Korhogo est en majorité impulsée par les femmes. Ces travaux exigent une main-d'œuvre sans qualification, mais nombreuse. La tendance à la déscolarisation, qui touche en priorité les jeunes filles des familles à revenus modestes, répond à ce besoin croissant en main-d'œuvre, bien qu'elle ne soit pas explicitement conçue dans ce but par les ménages enquêtés. Parallèlement, ces familles n'ont pas réduit leur politique d'accueil de jeunes parents — neveux, autres — qui fournissent un appoint important aux tâches domestique et professionnelles.

L'agriculture — en particulier le maraîchage, que les épouses du chef de ménage pratiquent fréquemment — est le principal consommateur de temps de travail des moins de 16 ans, tandis que les activités artisanales et commerciales n'absorbent que 30 % environ de la main-d'œuvre jeune disponible. Qu'il soit occasionnel ou permanent, le travail des enfants n'est jamais payé. On

¹ Rappelons que les populations sénoufo sont matrilineaires, et que les neveux utérins entretiennent des liens de dépendance forts avec leur oncle. Par ailleurs, dans les familles dioula de Korhogo cette fois, il est depuis longtemps reconnu aux enfants le libre choix de travailler aussi bien pour leur père que pour les oncles ou les frères aînés.

peut du reste penser que l'intensification de la pluri-activité, qui obéit aux rendements décroissants, rend improbable toute possibilité de créer à terme des postes rémunérés, de sorte qu'elle ne peut nullement être considérée comme une perspective économiquement viable à long terme. On aurait donc tort de considérer cette réponse des ménages à la crise ivoirienne comme l'une des modalités d'un développement possible par le bas : la création de valeurs qui en résulte s'opère sur la base d'une déqualification générale des jeunes, et de la non rémunération de leur travail.

Du point de vue de la formation des jeunes, l'opposition est nette entre le statut d'apprenti, qui fournit à terme une qualification, et celui d'aide domestique aux micro-activités gérées par les aînés, qui ne repose pas sur la transmission d'un savoir-faire. Si la déscolarisation induit sans doute une demande supplémentaire